



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2020

Délibération n° 02

Date de convocation
11.09.2020

Date d'affichage
15.09.2020

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 34

votants : 34

Objet : Modifications des statuts de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud

L'an deux mil vingt, le vingt-et-un septembre à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique présidée par Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme H. KIRCALI – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Absent

M. C. YOUMBI NGAMO.

Madame Juliette BREDAS a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-5, L. 5211-5-1, L. 5211-6-1, L. 5211-17, L. 5211-20, L.5216-5,

VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

VU l'arrêté inter préfectoral du 15 décembre 2015 portant création de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud,

VU les délibérations en date des 4 février 2020, 9 juin 2020 et 7 juillet 2020 par lesquels le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud a approuvé la modification de ses statuts,

VU le projet de statuts tels qu'annexé à la présente délibération,

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT qu'il convient de transférer à la communauté d'agglomération la compétence en matière de production d'énergies, notamment renouvelables et récupérables,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour les statuts de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud afin de tenir compte notamment de la nouvelle répartition des sièges entre ses 23 communes membres, de la fusion des communes d'Evry et de Courcouronnes et des apports de la loi du 27 décembre 2019 précitée, dite Engagement et Proximité,

CONSIDERANT qu'il convient dès lors d'actualiser la liste des compétences obligatoires, lesquelles comprennent, depuis le 1^{er} janvier 2020, celles relatives à l'eau, l'assainissement et la gestion des eaux pluviales urbaines, précédemment exercées par la communauté d'agglomération au titre des compétences optionnelles et facultatives,

CONSIDERANT la nécessité de préciser que la compétence en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, s'exerce désormais « sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre »,

CONSIDERANT qu'il convient de supprimer le bloc des compétences optionnelles qui deviennent des compétences supplémentaires,

CONSIDERANT qu'il est également proposé de prévoir la faculté pour la communauté d'agglomération de passer et exécuter, à titre gratuit, des marchés publics pour le compte de ses communes membres, réunion en groupement de commande, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-4-4 du CGCT,

CONSIDERANT enfin qu'il convient de modifier l'article 14 des statuts relatifs aux dispositions financières afin de se conformer à la rédaction de l'article L. 5216-8 du CGCT,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de statuts de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud tel qu'annexé et les modifications en découlant.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer toute pièce afférente à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 22 septembre 2020

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 32

Contre : -

Abstentions : 2 (Mme A. Méjias – M. P. Pelloux)